

**Bureau du 8 juillet 2002**

**Décision n° B-2002-0708**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de matériels et d'outillage pour les ateliers de Vaulx en Velin - Programme d'achat complémentaire - Individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les ateliers de Vaulx en Velin, ouverts en 1981, assurent en régie des travaux de maintenance et des dépannages pour l'ensemble des bâtiments communautaires.

Le renouvellement de certains matériels et outillages vétustes est nécessaire pour permettre la poursuite des activités.

Un premier programme d'achats de matériels et d'outillages d'un montant de 29 367 € a fait l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement lors du conseil de Communauté le 26 avril 2002.

Aujourd'hui une deuxième tranche d'équipements en matériels et outillages est identifiée et recensée dans le programme d'achat suivant :

Type d'équipements	Commentaires	Montant
scie à panneaux horizontale	remplacement de l'actuelle scie (8 ans) manuelle, voilée non réparable par sa conception et nécessitant une double manipulation humaine des plaques à débiter, par une scie horizontale qui ne se voilera pas, qui limitera les manipulations de plaques sur le plan horizontal uniquement, optimisation des débits programmables dès la version de base	38 000 €
tenonneuse à dérouleurs	remplacement de la tenonneuse actuelle (machine de 16 ans dangereuse dans sa conception : 2 plateaux porte-outils à équiper et régler) par une tenonneuse à dérouleurs ne nécessitant pas de manipulation humaine, contact direct sur arbre tournant et sur les outils à régler	20 000 €
bornes fontaines d'eau réfrigérée	mise en place dans les subdivisions des directions de la voirie et de la propreté et remplacements des matériels non pourvus de filtration	15 000 €
<b>total</b>		<b>73 000 €</b>

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis du pôle finances et moyens le 17 juin 2002 ;

Vu ledit programme complémentaire d'achats pour les ateliers de Vaulx en Velin ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001, n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 et celle en date du 26 avril 2002 ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** le programme complémentaire d'achats pour les ateliers de Vaulx en Velin.

**2° - Accepte** une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour un montant de 73 000 €- opération 0114 - compte 0 215 830 - fonction 0020 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 500.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,